



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LECLERCVILLE

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-164

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2019-151 AFIN DE SÉPARER LA ZONE PARC DE L'ÎLE EN DEUX ZONES DISTINCTES

ATTENDU QUE la municipalité de Leclercville est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE lors d'une séance ordinaire, le règlement 2019-151 a été adopté le 11 mars 2019 et est entré en vigueur le 6 mai 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 8 mars 2021 par madame Sophie Bédard, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Pierre-Yves Lemay et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le Premier projet de règlement 2021-164 modifiant le règlement de zonage 2019-151.

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 BUTS DU RÈGLEMENT

Ce règlement a pour objets :

- De séparer en deux zones distinctes la zone P-2 (Parc de l'Île) afin de permettre le camping dans un des zones;

ARTICLE 3 CRÉATION DE DEUX ZONES DISTINCTES À PARTIR DE LA ZONE P-2

L'actuelle zone P-2 est divisée en deux zones identifiées comme étant la zone P-2 et la zone P-5.

Les zones P-2 et P-5 sont séparées par une ligne droite allant du côté sud du bloc sanitaire (point A) au point défini en bordure de la rivière du Chêne (point B), le tout délimité par des roches inamovibles sans équipement spécialisé tel qu'apparaissant au plan de zonage.

REFAIRE LE PLAN DE ZONAGE

ARTICLE 4 USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES P-2 ET P-5

La grille des spécifications 4.2.3 *Grille de spécification (zones publiques et institutionnelles)*

est modifiée afin d'y ajouter la zone P-5 et de retirer le pico *Rb Usages extensifs* dans la zone P-2.

Un pico est ajouté pour la zone P-5 pour chacun des usages *Ra Parc et espace vert* et *Rb Usages extensifs*.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Leclercville, le 12^e jour d'avril deux-mille-vingt-et-un.

Denis Richard
Maire

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le Premier projet de règlement 2021-164 a été adopté à la séance ordinaire du 12 avril 2021.

L'affichage et la publication de son adoption ont été effectués le 16 avril 2021.

PREMIER PROJET